

## Payement de maison de retraite

## Par del\_old, le 09/07/2007 à 22:31

ma grand mére est actuellement en maison de retraite et elle ne peut pas payer. l'udaf a donc attaqué ma famille au tribunal.

Dans une premiere affaire le tribunal a condamné les trois enfants dans un premier temps ,puis cela ne suffisant pas un second jugement a condamné les petits enfants a payer dont moi. Aujourd'hui les frais ayant augmentés je suis de nouveau invitée a comparaitre pour payer plus.

Sachant que certains on fait appels et ne payent rien depuis le second jugement et que moi je paye alors que je gagne environ 800€ par mois que doi je faire pour me défendre?? je sais pas si j'ai droit a l'aide juridictionnelle sachant que je vit chez les parents de mon copain ,j'ai 25 ans et je suis enceinte.